

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CLP

swissporBoard Primaire universel UG

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit :

swissporBoard Primaire universel UG

UFI : 4D10-VORX-S00U-F29M

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation de la substance/préparation : Couche de fond (dispersion fine sans solvant)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

swisspor AG

Bahnhofstrasse 50

CH-6312 Steinhausen

Téléphone : +41 21 948 48 48

Fax : +41 21 948 48 59

E-Mail/Internet : info@swisspor.com / www.swisspor.com

Interlocuteur : M. Jacques Esseiva

(Lundi-Vendredi 8.00 - 17.00 heures)

Téléphone : +41 21 948 48 56

Information d'urgence : Centre d'information toxicologique Zürich

Numéro d'urgence : 145

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Classification conformément au règlement CE n° 1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas soumis à une obligation de classification selon les critères du SGH.

2.2. Éléments d'étiquetage :

Système général harmonisé SGH

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage selon les critères du SGH

2.3. Autres dangers :

Conformément au règlement CE n° 1272/2008 CLP :

Aucun danger particulier connu si les prescriptions/indications de stockage et de manipulation sont respectées. En cas de collage du produit sur la peau par séchage, un effet irritant est possible.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique : Mélanges :

Copolymère de styrène, d'agents de conservation techniques, d'hydrocarbures liquides, de matières grasses et d'eau.

4. Premiers secours

Après un contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

Après un contact avec les yeux :

En principe, rincer abondamment à l'eau courante en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion :

Rincer abondamment à l'eau et donner de l'air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent. Ne pas provoquer de vomissements.

En cas d'inhalation :

Repos, air frais, aide médicale

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone.

agents d'extinction non appropriés : ---

Danger dû aux gaz produits : ---

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Aucune

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de protection individuelle :

Utiliser des vêtements de protection individuelle. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Respecter les prescriptions locales des autorités. Ne pas laisser s'infiltrer dans les eaux ou les nappes phréatiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Pomper les grandes quantités, absorber les petites quantités avec un matériau approprié absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel). Éliminer le matériau absorbé conformément à la réglementation.

Référence à d'autres sections :

Pour des informations sur la manipulation sûre, voir section 7.

Informations sur les équipements de protection individuelle, voir section 8.

Pour les informations relatives à l'élimination, voir section 13.

7. Manipulation et stockage

Manipulation :

Protéger du gel

Mesures de protection pour une manipulation sûre :

Respecter les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Stockage :

Stocker au frais et à l'abri du gel.

Le produit peut être stocké pendant 12 mois.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres à surveiller

Composants présentant des valeurs limites d'exposition professionnelle Aucune

Équipement de protection individuelle :

Protection des mains :



Gants de protection appropriés résistants aux produits chimiques EN 374

Protection des yeux :



Lunettes de protection avec protections latérales (lunettes à monture) par ex. EN 166

Équipement général de protection :

Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau.

Protection du corps :

Vêtements de travail normaux.

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme :	liquide
Couleur :	bleuâtre
Odeur :	légèrement aromatique
Changement d'état :	aucun
- Densité :	env. 1,04 g/cm ³
- Point d'ébullition :	plage d'ébullition env. 100 °C

- **Pression de vapeur :** à 20 °C env. 23 mbars
- **Valeur du PH :** 6,5 - 8,0
- **Viscosité dynamique :** env. 80- 300 mPas
- **Solubilité dans l'eau :** Miscible sans problème.
- **Teneur en solides :** 51,0 - 53,0 %.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité :

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Conditions à éviter :

Si le stockage et la manipulation sont appropriés : Aucun

Réactions dangereuses :

Aucune réaction dangereuse si les instructions de stockage et de manipulation sont respectées. En cas de stockage prolongé, de faibles quantités de monoxyde de carbone peuvent se former.

Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux si les prescriptions/indications de stockage et de manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Essais toxicologiques :

Toxicité aiguë :

Inhalation, CL50 rat, (mg/l/4h) :	n.a.
Ingestion, LD rat, (mg/kg) :	n.a.
Contact avec la peau, LD rat (mg/kg) :	n.a.
Irritation/corrosion (de la peau/des yeux) :	Une légère irritation des yeux est possible en cas de contact direct.
Sensibilisation :	Aucune connue.

Toxicité subaiguë / chronique :

Carcinogénicité :	n.a.
Mutagénicité :	n.a.
Tératogénicité :	n.a.
Effet narcotique :	n.a.

Expériences tirées de la pratique :

Observations pertinentes pour la classification :	Aucune.
Autres observations :	Aucune.

Observations générales :

La classification de la préparation a été effectuée selon le procédé de calcul prévu par les directives CE

12. Informations environnementales

Classe de danger pour l'eau : 1 = peu dangereux pour l'eau

Effets sur l'écologie :

Station d'épuration : Ne pas introduire de grandes quantités dans les stations d'épuration.

Autres indications écologiques :

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux usées. Ne pas laisser pénétrer dans les eaux.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Selon le règlement (CE) n° 453/2010 : le produit ne remplit pas les critères PBT.

(persistant/bioaccumulatif/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulatif).

13. Considérations relatives à l'élimination

Procédure de traitement des déchets :

Amener à l'élimination des déchets (stockage ou incinération) en respectant les prescriptions administratives locales.

Numéro de code de déchet : 57303

Nom du déchet* : ---.

En cas de doute, se renseigner auprès des autorités compétentes.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Elimination conformément aux prescriptions des autorités.

Recommandation : Se renseigner auprès de l'entreprise d'élimination des déchets correspondante.

14. Informations relatives au transport

Ne constitue pas une marchandise dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.

15. Informations relatives à la réglementation

Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique au mélange

Réglementations nationales :

Classification selon le décret sur la sécurité des entreprises (BetrSichV) :

Classe de danger pour l'eau : 1 = peu dangereux pour l'eau (auto-classification)

Autres prescriptions : Aucune

16. Autres informations

La fiche de données de sécurité CE est destinée à fournir les principales données physiques, de sécurité, toxicologiques et écologiques de ce produit ainsi que des recommandations pour une utilisation sûre, par exemple lors du stockage, de la manipulation et du transport. Il doit servir à la protection de l'homme et de l'environnement grâce à des informations appropriées. Ces informations s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances et ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit. Les lois et réglementations existantes, y compris celles qui ne sont pas mentionnées dans cette fiche technique, doivent être respectées par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.

Sources des principales données ayant servi à l'élaboration de la fiche de données de sécurité : Informations du fabricant

n.a. = non applicable, n.b. = non déterminé